



Avec un taux d'endettement d'un peu plus de 35 % du PIB à fin avril 2019, la dette publique camerounaise est encore soutenable. Le critère de convergence de la Cemac situe en effet le plafond de cet indicateur à 70 % du PIB.

Cependant, malgré la marge de manœuvre dont il dispose encore en matière d'endettement, et eu égard à la célérité avec laquelle il s'est endetté ces dernières années, le Cameroun est classé par les institutions de Bretton Woods parmi les pays « à risque de surendettement élevé ».

Ce statut a été explicité le 8 juillet 2019 par le ministre des Finances, Louis Paul Motazé. C'était au cours de la présentation du projet de budget initial 2020 aux parlementaires, en prélude au tout premier débat d'orientation budgétaire de l'histoire des Finances publiques au Cameroun.

« Le risque de surendettement élevé se justifie par le dépassement, depuis l'année 2018, des deux ratios de liquidité que sont le ratio service de la dette sur recettes d'exportations, d'une part, et le ratio service de la dette sur recettes publiques, d'autre part. Ce qui indique qu'à partir de 2018, et jusqu'en 2026, le Trésor public rencontrera d'énormes difficultés pour honorer ses engagements, notamment le règlement du service de la dette à bonne date », a révélé le ministre camerounais des Finances.

Afin de ne pas perdurer dans cette camisole de force imposée par la dette publique, le gouvernement camerounais se propose, au cours des trois prochains exercices budgétaires, d'implémenter une « politique d'endettement rigoureuse et contrôlée, en vue d'atténuer la vulnérabilité à moyen terme », promet le ministre Motazé.

Pour mémoire, au 30 avril 2019, l'encours de la dette publique et à garantie publique au Cameroun s'élevait à 7 557 milliards de FCFA. Cet encours, selon les statistiques du ministère des Finances, est en hausse de 3,3 % par rapport à la situation à fin décembre 2018, et de 15,5 % sur une période d'un an.

Investir au Cameroun